

2025



ALTERNANCE

Etre alternant ou tuteur chez Thales

Rejoignez nous
sur Citadel :



Inscription par mail:
cftc@thalesgroup.com

06 30 27 47 01
www.cftcthales.fr
cftc@thalesgroup.com

ÊTRE APPRENTI

Vie en entreprise

Les applications utiles chez Thales

- **4You** : outil RH (poser des jours de congés, demande de télétravail, défraiement du titre de transport, poser un arrêt maladie...)
- **Workday** : votre profil professionnel, votre hiérarchie, offres d'emplois...
- **Kiss** : faire des demandes d'installation de logiciels
- **U Learn** : se former en ligne
- **Jaber** : messagerie
- **Citadel** : salons d'informations (ils sont accessibles sur invitation)
- **Teams** : messagerie et réunion en visio
- **Digiposte** : consulter mes fiches de paie. Lors de la création de votre compte, renseigner votre mail personnel comme identifiant afin d'y avoir accès, même après votre contrat chez Thales.

Le CSE

Vous vous avez accès au comité d'entreprise (**subventions d'activités culturelles et sportives, vacances...**).

Harcèlement au travail

Dans le cas où vous ressentez un **mal être au travail**, que vous vivez une situation de harcèlement, vous pouvez prendre un rendez-vous confidentiel avec le médecin du travail.

Cas particuliers

Alternant de - 18 ans

➤ **Le travail de nuit, le dimanche et jours fériés**

Interdit sauf dérogations dans certains secteurs

➤ **Durée quotidienne de travail**

Maximum 8h

➤ **Durée minimale du repos quotidien**

12h pour les 16-18 ans / 14h pour les - 16 ans

Les congés et jours de repos

➤ **Congés payés**

Vous avez, par an, **cinq semaines de congés payés + 5 jours de révisions**.

Les jours de révision peuvent être pris à la suite ou bien répartis sur l'année.

➤ **Fermetures collectives**

Ces jours sont des **absences rémunérées autorisées**.

➤ **Journée de solidarité**

Les alternants ne sont pas concernés.

DANS CES DEUX CAS, VOUS NE TRAVAILLEZ PAS ET VOUS ÊTES RÉMUNÉRÉS.

Les élections syndicales

Vous pouvez **voter** lors des élections syndicales à conditions d'avoir au minimum 16 ans et trois mois d'ancienneté. Vous pouvez également vous **présenter sur liste** à condition d'avoir au minimum 18 ans et un an d'ancienneté.



Stage à l'étranger

Si, pendant votre contrat avec Thales, vous avez une mobilité à l'étranger de plus de quatre semaines, le contrat avec Thales est suspendu.

Contrat de professionnalisation

Il n'y a pas de jours de révisions

Rémunération

NAO

Votre salaire est défini selon votre âge et niveau d'étude par une grille. Il peut évoluer en cours d'année suite aux NAO.

Négociations Annuelles Obligatoires:

Chaque année les rémunérations et autres droits salariés sont renégociés et mis en vigueur sur la paie d'avril. Les alternants correspondent à la catégorie « mensuel ».

Prime d'intéressement et prime de participation

Les alternants ayant trois mois d'ancienneté y sont éligibles. En mai/juin vous recevez un mail pour réaliser votre choix d'utilisation des primes (placer sur un PEG ou en bénéficiaire directement début juillet sur votre salaire).

Voir le livret intéressement et participation : www.cftcthales.fr

13e mois

Le versement se fait en deux fois, directement sur votre fiche de paie.

- **1er versement : décembre** (année N1), visible sur la fiche de paie de novembre
- **2e versement : juin** (année N+1), visible sur la fiche de paie de mai

Calcul du montant : il est proratisé selon le nombre de mois travaillé à Thales

Aides financières

Déménagement : aides au logement

➤ **Mobili-Jeune**

Une subvention allant jusqu'à 100€ par mois, plafonné à 1 100€ (sur 11 mois)

Conditions d'obtention :

- Salaire ≤ à 120% du SMIC
- Avoir - 30 ans
- Renouvellement limité à 2 ans
- Réaliser la demande avant les cinq premiers mois de contrat

Lien : mobilijeune.actionlogement.fr

➤ **Aide à la mobilité**

Une aide à l'installation de 1 000€ pour favoriser le rapprochement domicile travail.

Condition d'obtention :

- Percevoir au maximum 1,5 fois le SMIC

Bourse Thales Éducation

Une aide de **2 500€** est attribuée chaque année **à 24 alternants**. La sélection se fait **sur dossier** à rendre en septembre.

Condition de candidature : être encore en poste au 31 octobre de la même année.



Aide au transport

Votre **pass navigo ou ImaginR** est **pris en charge partiellement** par Thales avec un minimum légal de 50%.

Selon votre GBU le pourcentage peut être plus élevé.

Mémoire de fin d'année

Il existe des **règles de confidentialité**. Vous devez valider le contenu de votre mémoire par la sûreté. Comptez deux semaines avant de recevoir la réponse.

Fin de contrat

Résiliation anticipée

➤ Pendant la période d'essai*

Possible sans préavis et sans motifs de votre part ou celui de votre employeur.

➤ Après la période d'essai*

Si votre formation se termine avant la fin de votre contrat, vous pouvez quitter plus tôt votre poste. Il vous faudra prévenir votre employeur deux mois auparavant.

Autrement, vous devez rédiger un accord entre vous et votre employeur. Il devra être notifié au directeur du CFA, à la chambre consulaire et à la direction.

*Contrat d'apprentissage = 45 jours de présence en entreprise / contrat pro = 30 jours

Être embauché en CDI



- Pas de période d'essai
- Votre contrat en alternance est pris en compte dans le calcul de la rémunération et de l'ancienneté

Pas de poursuite à Thales

Si vous êtes en recherche d'emploi, vous avez le **droit au chômage**.

ÊTRE TUTEUR

Conditions pour être tuteur

Deux possibilités :

- Avoir au moins **2 ans d'expérience professionnelle dans un domaine proche** de celui des études de votre alternant
- Ou avoir au moins **1 an d'expérience professionnelle et un diplôme équivalent** ou supérieur à celui de votre alternant

Attention : vous ne pouvez pas être le tuteur de plus de deux alternants (sauf cas de redoublement).



Recruter un alternant

Février - mars

État des lieux des besoins
Saisi des offres

Mars - juin

Entretiens
Choix du candidat

Avant l'arrivée de l'alternant

Demande de TGI sur Workday
Préparer l'espace de travail

Télétravail

Il est possible de proposer du télétravail à votre alternant dans le cas où les conditions s'y prêtent.

Mémoire fin d'étude

Vous devez vous assurer que les informations données dans le mémoire de votre alternant sont compatibles avec les règles de sûreté.